



Arles, mardi 31 mai 2022

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02910**

---

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Avarie sur ouvrage****Bouclier porte aval de l'écluse de St-Gilles  
non utilisable****Limitation du stationnement (ne pas stationner la zone du sas  
située entre la porte aval et l'échelle de marinier en amont  
direct) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 31/05/2022 à 16:30 - avec pour périodicité :  
Permanent**o **Canal du Rhône à Sète**entre les pk 0.360 (porte amont du sas) et pk 0.570 (porte aval du sas) - Toute la  
largeur de la voie**Commentaire :**En raison d'une anomalie constatée lors des manoeuvres de la porte aval de l'écluse de St-Gilles, le bouclier rive  
gauche a dû être désaccouplé de la porte aval.Ainsi, les usagers de la voie d'eau franchissant l'écluse ne stationneront pas sur la zone du sas située entre la porte  
aval et l'échelle de marinier située directement en amont.**Service(s) à contacter :**

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Par délégation

Joseph VIOLLIN